



Conférence internationale pour le dialogue des cultures et des religions
Fès, Maroc, 2 octobre 2013

Panel 6

Pluralisme religieux : représentations réciproques

Intervention de Monsieur Jean de Brueker,
Secrétaire général adjoint du Centre d'action laïque (Belgique)

Remerciements

Je retiendrai avant tout de nos échanges, n'en concluez pas que je n'ai écouté que le premier panéliste, qu'il convient d'user de naphtaline pour combattre les mythes et préserver le maillage, le tissage interculturel, en se gardant de tout relativisme et toute instrumentalisation.

D'une part, j'ai une raison, parmi beaucoup d'autres, de me réjouir : c'est la claire distinction établie, dès l'énoncé du titre de la conférence, entre le culturel et le cultuel. Bien souvent dans ce genre d'échanges on glisse du culturel au cultuel et on passe de l'interculturel à l'interconfessionnel.

D'autre part, je conserve une amertume : le titre de nos rencontres ne fait référence qu'à la religion, qu'aux religions.

Je suis parfaitement conscient que la traduction implicite, de religion en conviction, en croyants et non croyants, en confessionnels et non confessionnels, se fait, se dit, s'affirme, se pense. Mais comme disent les athées : « verba volant, scripta manent » et il y a des jours où j'ai mal à ma conviction à force d'être excommunié comme la religion de trop, ou dénoncé comme le totalitarisme de plus... traité par temps calme de non confessionnel, les jours de pluie comme non religieux et les jours de tempête comme non convictionnel.

Dans le cadre de la thématique 3 « Dialogue interreligieux et droits de l'Homme », je tenais à préciser que la Déclaration Universelle des droits de l'Homme intègre de manière explicite (articles 18 et 19) la dimension de la liberté religieuse (croire, ne pas croire, changer de conviction...)

Par ailleurs, je ne peux souscrire au concept de « dogmatisme des droits de l'Homme », les droits de l'Homme ne sont pas une vérité transcendante et révélée, mais une construction humaine, et donc imparfaite, qui constitue une référence pour toutes les femmes et tous les hommes soucieux de construire un espace commun de vivre ensemble et qui assure à toutes et tous un égal respect en dignité et en droits.

La Déclaration Universelle des droits de l'Homme est susceptible d'évolution, elle peut être critiquée, mais elle n'en demeure pas moins un merveilleux outil, un socle de référence pour tous les défenseurs de la liberté, de l'égalité et de la démarche démocratique.

La diversité culturelle n'est pas une simple addition des différences, mais la multiplication des richesses partagées.

En effet, si tout corps plongé dans l'eau en ressort mouillé, cette loi fondamentale de la physique aquatique s'avère également exacte pour les sciences molles au chapitre des flux migratoires et de l'histoire des peuplements : tradition, religion, culture.

La réalité est plus complexe et plus riche, les parcours de vie des citoyens s'enchevêtrent pour faire émerger des caractéristiques multiples et mouvantes qui font des personnes ce qu'elles sont, avec leur histoire, leurs projets, leur quotidien, leur réalité.

Par ailleurs, ce ou ces corps plongés dans l'eau modifient, à leur tour, le bouillon de culture dans son ensemble et pour chacune de ses composantes. L'école en est un exemple privilégié.

Le tout est de construire, ensemble, un fluide où se mélangent les différences, un fluide dont doit percoler un élixir commun, point de convergence des libertés individuelles, un socle commun où l'ensemble des citoyens se retrouve en ayant pu conserver leur identité et faire la part des choses entre le bagage commun — qui permet de vivre ensemble — et la préservation de leur identité de conscience et de leur liberté tout court.

Un consensus, autour de valeurs partagées par l'ensemble de la société, est indispensable à la cohésion sociale et au développement de sociétés solidaires.

C'est sur ce socle que peut émerger une conscience éthique collective qui place la responsabilité avant la conviction. Il ne s'agit pas de s'accorder sur les visions du monde, mais sur la résolution des problèmes.

Il s'agit de favoriser l'émergence d'un environnement propice à ce que le plus grand nombre possible se retrouve dans des conditions nécessaires et suffisantes afin d'être des

acteurs de ce dialogue, des militants de cette ouverture, des candidats sincères à ce processus d'intérêt pour la différence, mais surtout d'avoir la volonté de construire avec les autres.

Cette démarche, pour avoir une chance de se révéler, de se construire, d'aboutir et de durer doit, cela va de soi, être librement consentie et ne pas mettre à mal l'intimité convictionnelle.

Il ne s'agit pas de renoncer à ses valeurs, ses croyances, ses rituels, ses pratiques, mais d'ajouter une indispensable dimension et implication citoyenne. En effet, la somme de creux et de frustrations n'a jamais produit qu'un grand vide.

Construisons des remparts contre les dogmatismes, activons des leviers pour l'intérêt porté à l'autre, à la différence, pour faire émerger des valeurs communes en s'appuyant sur les droits fondamentaux et permettre ainsi de construire des ponts entre les cultures, les convictions et favoriser la rencontre des citoyens unis par un destin commun, même s'il est éclairé par des perceptions plurielles du sens de la vie, du sens à donner à sa vie.

Si on garde en ligne de mire la finalité première du dialogue interculturel à savoir : « vivre ensemble dans l'égalité », on ne peut se contenter d'implorations incantatoires, de vœux pieux ou profanes. Il convient d'initier des procédures, d'encourager des actions, de prendre des mesures destinées à concrétiser cette louable volonté de construire un espace commun, de le partager, d'en jouir et de s'y épanouir.

Mais pour pouvoir partager, construire, il faut connaître, pouvoir exercer son esprit critique sur des données fiables, des informations objectives. Bref, s'appuyer sur les faits, sur le réel, pour comprendre ce qu'on partage. Faire la part des choses entre les convictions partagées et les croyances personnelles.

Propositions

1. Ne pas oublier les non-croyants.
2. Favoriser, au sein des différents systèmes éducatifs, l'apprentissage et la connaissance pour tous les faits religieux, l'histoire des religions, le questionnement philosophique et la démarche citoyenne.
3. Demander avec fermeté aux autorités religieuses, convictionnelles, qu'elles prennent position avec force et clarté pour dénoncer les dérives commises en leur sein, en leur nom.
4. Inciter les États à développer et à appliquer l'arsenal juridique qui permet le respect des libertés collectives et individuelles.
5. Que dans leurs sphères cuturo-convictionnelles spécifiques, les autorités interpellent les représentants des pays qui ne garantissent pas le respect des libertés, de la liberté.
6. Favoriser l'universalité des droits pour éviter que le droit à la différence n'aboutisse à la différence des droits.